

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 11 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le Onze du mois de Septembre
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Flore COUTURE, Véronique BOREL, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Dimitri OCTAVIE, Alain BARRES.
23	23	20	Présents par procuration : Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Jean BOUCHER, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COURDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS.
Date de la convocation : 30 août 2024			Absent : Christian GRAS, Gilbert CROS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME.
Date d'affichage : 30 août 2024			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE
Vote : Pour : 20			
Contre : 0			
Abstention : 0			

OBJET : ECHANGE DE PARCELLE AVEC MADAME MARLENE PONS POUR LA REALISATION D'UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Monsieur le Maire indique que pour ses travaux de mise en place d'un assainissement individuel aux normes il est convenu avec Marlène PONS et l'ensemble des propriétaires des parcelles voisines un échange parcellaire.

Cette transaction doit être régularisée selon le document d'arpentage signé par les partis par un acte notarié.

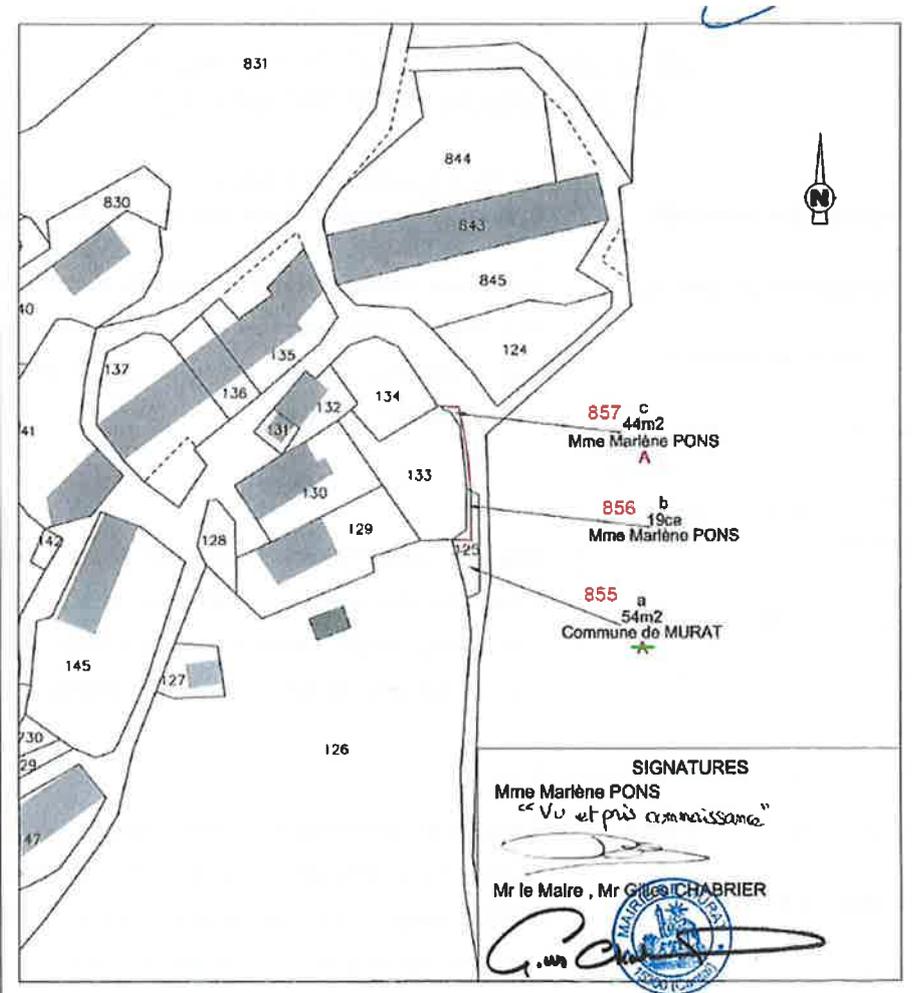
L'objet de cette transaction est l'échange de 44m² de voie communale contre une partie de la parcelle OB 125 sur le village du Lapsou.

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de reception de l'AR: 12/09/2024

015-200071702-DE_090_2024-DE

A G E D I



LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- AUTORISE l'échange de parcelle conformément au plan ci-dessus
- AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE à signer l'acte notarié pour cette transaction.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de reception de l'AR: 12/09/2024

015-200071702-DE_090_2024-DE

A G E D I